

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU SOMMAIRE Conseil Municipal du 28 septembre 2009</p>

Plan Local d'Urbanisme : recensement des zones humides

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le recensement et la cartographie des zones humides du territoire d'Iffendic,
- de préciser que ces documents seront intégrés au Plan Local d'Urbanisme en cours de révision générale.

Plan Local d'Urbanisme : Bilan de la concertation

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision du P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme : arrêt du projet de révision

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Urbanisme : autorisation pour ester en justice

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner délégation à M. le Maire pour ester en conformément aux articles du C.G.C.T. L 2132-1 et 2122-22.16 :

- pour la durée de son mandat pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les instances de la Justice,

Révision POS valant PLU de Montauban de Bretagne : avis sur consultation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas participer à la consultation pour la révision du POS valant PLU de la commune de Montauban de Bretagne.

Modification du régime indemnitaire du personnel communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les conditions d'attribution de l'indemnité d'exercice de missions (IEMP) versée aux agents communaux.

Extension de la cuisine du restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la CAO pour l'attribution du lot n° 10 « Appareils élévateurs » à l'entreprise C.F.A. un montant 21 850,00€ H.T.,
- d'approuver le choix de la CAO pour l'attribution du lot n° 9 « Peinture » à l'entreprise SAS Margue pour un montant de 6 572,66€

Le montant total du marché travaux s'établit à 281 565€83 H.T. (-9,22%/estimation)

Restaurant Municipal : mission d'assistance et de conseil diététique

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à procéder au recrutement d'un(e) diététicien(ne), agent non titulaire, pour la mission d'assistance et de conseil diététique pour l'élaboration des menus du restaurant municipal servis aux enfants et livrés aux personnes âgées de l'EHPAD et aux personnes handicapées du Foyer de Vie,
- de fixer le nombre de cycle de menus à 6 pour l'année 2009 – 2010. Chaque cycle comprendra 20h d'intervention d'un(e) diététicien(ne),
- de préciser que le contrat est établi pour l'année scolaire 2009 – 2010,

Rétrocession lotissement « Résidence du Lac » : avis après enquête publique et conclusion du commissaire enquêteur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la rétrocession des espaces communs du lotissement « Résidence du Lac » par Mme GAUTIER J. à la commune d'IFFENDIC, après que les réserves suivantes 2.4.1.1, 2.4.1.3, 2.4.1.4, 2.4.1.5. et 2.4.1.6 du rapport du commissaire enquêteur aient été levées

Montfort Communauté : Convention groupement de commande pour plan de mise en accessibilité de la voirie

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commande coordonnée entre Montfort Communauté et ses communes membres pour la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et espaces publics et d'un diagnostic des E.R.P.

Voirie : demande de subvention « recettes amendes de police » au Conseil Général

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter une subvention auprès du conseil général d'Ille et Vilaine au titre de la répartition des amendes de police (dotation 2008 – programme 2009) pour les travaux de sécurité routière suivants :
 - o acquisition de 2 radars pédagogiques pour le centre bourg pour un montant de 4 800,00€ H.T. (devis entreprise Signature),
 - o création d'un cheminement piéton au lieu-dit « les Quatre Routes » pour un montant de 15 987,00€ H.T. (devis entreprise Pérotin T.P.),
 - o création d'un cheminement piéton dans le centre bourg avec réalisation d'une passerelle pour un montant de 4 600,00€ H.T. (devis entreprise Guillo).

Bâtiment communal : demande de subvention au Conseil Général

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les devis suivants pour la construction d'un atelier communal au lieu-dit « les quatre routes » :
 - o Lot Gros Œuvre : 5 761,22€ de l'entreprise Bodin,
 - o Lot Charpente : 3 336,73€ de l'entreprise Jublan,
 - o Lot Menuiserie : 4 691,48€ de l'entreprise Aubaud
 - o Lot Bardage : 1 451,03€ (devis matériaux travaux réalisés en régie par les services techniques communaux).

Redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunications

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications à savoir pour l'année 2009.

Location Bâtiment communal : renouvellement bail presbytère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail du Presbytère à l'occasion du changement de locataire à compter du 1^{er} octobre. Le loyer annuel est fixé 350€.

HABITAT 35 : acte de vente et de construction de 13 logements locatifs

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les clauses de la vente et de construction de 13 logements locatifs à signer avec HABITAT 35,

Subventions 2009

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer un subvention de 200€ à l'association « Collectif d'artistes du pays de Brocéliande » pour leur 7^{ième} journée d'ouverture d'ateliers d'artistes.

Garderie École Privée : Participation financière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le montant de la participation communale pour l'exercice 2008 à 29€/élève scolarisé (montant total 4 379€ = 29€/élève x 151 élèves et non 143 élèves comme indiqué par erreur dans la délibération n°2009/060).

Lotissements « Judikaël » et « Le Roi Arthur » : Transfert dans le domaine public communal des voies privées

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de procéder au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique à savoir :
 - o la rue des Farfadets pour une longueur de 130 mètres,
 - o l'impasse du Miroir aux fées pour une longueur de 162 mètres,
 - o l'impasse du Val sans retour pour une longueur de 25 mètres,
 - o la rue de la Fée Morgane pour une longueur de 618 mètres,
 - o l'impasse de la Roche aux fées pour une longueur de 48 mètres
 - o la rue du Pont du secret pour une longueur de 183 mètres